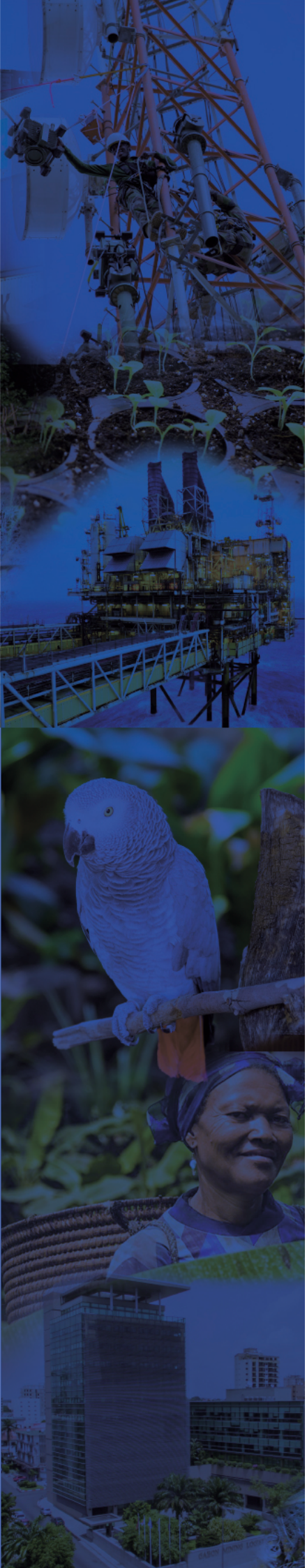

INVEST IN GABON

AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

BUSINESS CASE DU SECTEUR AGRICOLE

MAI 2021

SOMMAIRE

1 LE GABON, DESTINATION D'AFFAIRES 1
2 APERÇU DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE AU GABON 2
2.1 Présentation du secteur 3
2.2 Environnement Économique 5
2.3 Cadre règlementaire et fiscal 12
3 DISPONIBILITÉS ET COUTS DES FACTEURS DE PRODUCTION ET D'INSTALLATION 19
3.1 Énergie 19
3.2 Eau 22
3.3 Main d'œuvre 24
3.4 Infrastructure 25
3.5 Capital 26
4 OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES 31
4.1 Marché potentiel 33
4.2 Opportunités d'investissements 35

1 LE GABON, DESTINATION D'AFFAIRES

- Une économie en croissance
- Une bonne gouvernance
- Climat favorable à l'investissement
- Accès aux marchés internationaux
- Excellent marché du travail
- Opportunité d'investissements inexploitée

Chiffres clés

Superficie	267 667 km² Forêt :230 000 km² Zones protégées : 12,3 % du territoire
Population	2 026 millions (Source :CNUCED, 2019)
Régime Politique	Démocratie
PIB/habitant (2019)	7,210 $US
Capitale	Libreville
Croissance PIB (2019)	3 %
Secteurs économiques	Agriculture 5 % Industrie 48 % Services 47 %
IDE (2019)	1,5 milliards$USD
PIB (2019)	17 052 millions USD
Langue officielle	Français

Grand Marché régional

250 millions de consommateur

Une démocratie stable

Depuis son indépendance, le Gabon jouit d'une stabilité politique et socialefondé sur la solidarité, le dialogue et la cohésion sociale.

Ressources Humaines

- Main-d'œuvre qualifiée et formable
- Taux d'alphabétisation: 84%
- Taux d'enrôlement scolaire : 96 %

Revenu

Moyen Inférieur
Catégorie "Revenu Intermédiaire de la tranche supérieure"

2 APERÇU DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE AU GABON

Avec une réserve importante de 5,2 millions d'hectares de terres arables et un climat propice à l'activité agricole, caractérisé par une pluviométrie annuelle d'environ 2500 mm, le Gabon présente d'importants atouts naturels pour le développement de la production agricole. Pourtant, celle-ci ne contribue que marginalement à la croissance (5% du PIB, Banque Mondiale 2019). Dans les faits, la contribution de l'agriculture à la formation du PIB gabonais a progressivement décliné au cours des dernières décennies, suite à la découverte et l'exploitation des ressources pétrolières. A cet effet, la dépendance du Gabon vis-à-vis de l'extérieur en denrées alimentaires s'est accrue et devient aujourd'hui une préoccupation majeure.

Cette différence avec d'autres pays de la région dont la part de l'agriculture dans le PIB est bien supérieure, notamment le Cameroun en particulier (14%, Banque Mondiale 2019), s'explique en partie par le coût élevé des facteurs de production induisant une faible compétitivité des productions locales. Parmi ces facteurs, on peut citer : une population rurale peu nombreuse (10%, Banque Mondiale 2019), un système foncier défavorable à un accès sécurisé à la terre, le cout de la main d'œuvre et le manque d'attractivité des jeunes pour la profession, un manque d'infrastructures de commercialisation et de transformation, difficulté d'accès aux financements. Les différentes politiques ou programmes mis en œuvre par l'Etat ont privilégié, de surcroit, le développement de l'agro-industrie à base de matières premières importées, au détriment de l'agriculture paysanne vivrière.

Selon les données du Plan d'Accélération de la Transformation 2021-23[1], les importations fournissent aujourd'hui environ 60% des biens alimentaires issus de l'agriculture consommés au Gabon, la demande du marché étant grandissante. En effet, la production agricole locale ne permet pas encore de répondre aux besoins de la population, poussant le Gabon à importer une part importante de son alimentation, d'où la nécessité pour le pays de réduire sa dépendance aux importations des denrées alimentaires.

[1] *Cf. Slide 16 du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT)*

2.1 Présentation du secteur

2.1.1 Chiffres Clés

0,5 de terres arables exploitables par habitant

8% du potentiel agricole exploité

2500 mm de pluie par an

⬆7% PIB de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage

1er employeur national du secteur privé

17 K emplois ≈ 20% des emplois directs au Gabon

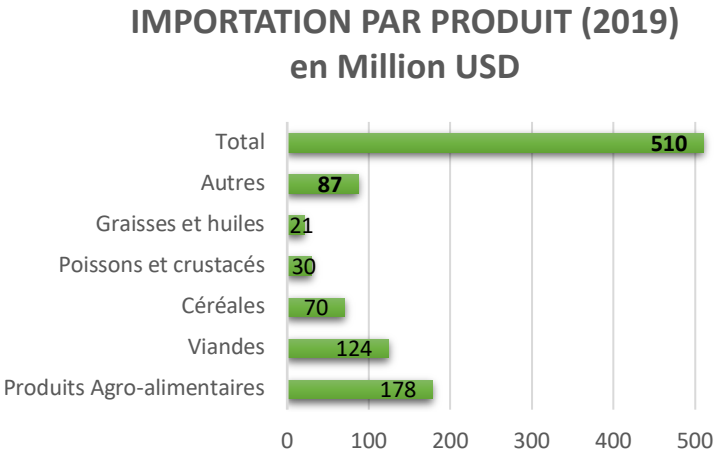

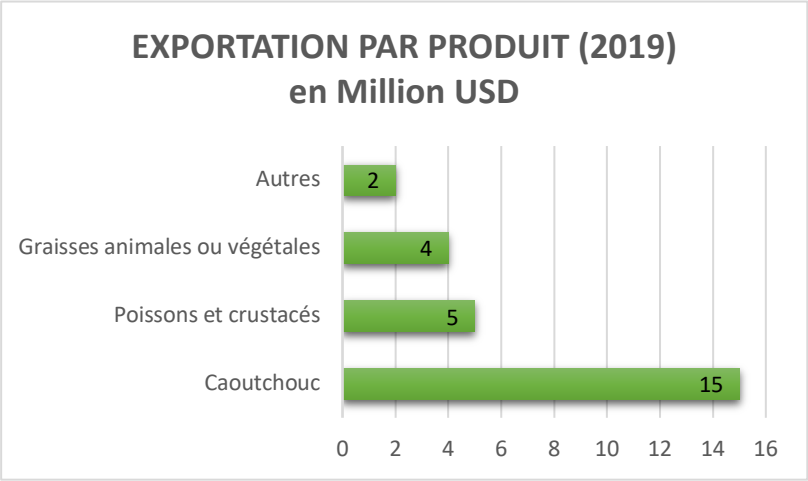

Source : Tableau de Bord de l'Economie (TBE) 2019, page 44 ;
Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-23, slides 113-126

2.1.2 Analyse SWOT du secteur

S — FORCES

- Réserve importante de terres arables (5,2 millions de terres arables) ;
- Condition climatique propice à l'activité agricole (pluviométrie annuelle d'environ 2500 mm) ;
- Contribution croissante du secteur de l'agriculture à l'économie représentant 5% du PIB en 2019 avec une croissance de 7% en moyenne par an entre 2010 et 2019 ;
- 3ème secteur le plus dynamique après le secteur des transports et du bois ;
- 1er employeur national du secteur Privé avec ≈ 20% des emplois directs au Gabon ;
- Secteur bénéficiant de plusieurs exonérations.

W — FAIBLESSES

- Production à destination du marché local insuffisante pour répondre à la demande locale ;
- Le secteur a accusé un déficit commercial de 485 Mn USD (2019) ;
- Environ 60% des produits agricoles consommés sont importés ;
- Secteur dominé par des structures artisanales avec un manque d'acteurs structurés permettant une production à grande échelle ;
- Main-d'œuvre limitée, coûteuse et manquant de savoir-faire ;
- Absence de technologie de pointe utile au développement de l'appareil productif ;
- Manque d'infrastructure de transport, de stockage et de commercialisation.

O — OPPORTUNITÉS

- Climat des affaires favorable ;
- Potentiel sous exploité avec seulement 8% des terres arables cultivées en 2016 ;
- Dispositif d'appui au développement du secteur (Programme Graine) ;
- La crise Covid 19 à renforcer le besoin de développer la production locale pour assurer la souveraineté alimentaire du pays.

T — MENACES

- Cadre Institutionnel peu attractif ;
- Les facteurs de production du secteur demeurent élevés par rapport à la sous-région ;
- L'absence de mécanismes de financement idoines ;
- La crise Covid 19 à entrainer une baisse de l'approvisionnement de la production, et des ventes en raison des disruptions sur l'ensemble des filières.

2.1.3 Analyse PESTEL du secteur

POLITIQUE

- Stabilité gouvernementale
- Politique de soutien au développement du secteur agricole

LEGAL

- Loi n° 022/2008 Portant Code Agricole ;
- Code du Travail

ENVIRONNEMENT

- Code de l'environnement
- Politique de conservation de la biodiversité

ECONOMIQUE

- Contribution au PIB du pays
- Créateur d'emploi dans le secteur privé

SOCIAL

- 10% Population rurale
- Evolution démographique

TECHNOLOGIQUE

- Investissements Privés et Publics en R&D
- Dématérialisation et digitalisation des services

2.2 Environnement Économique

2.2.1 Quelques chiffres

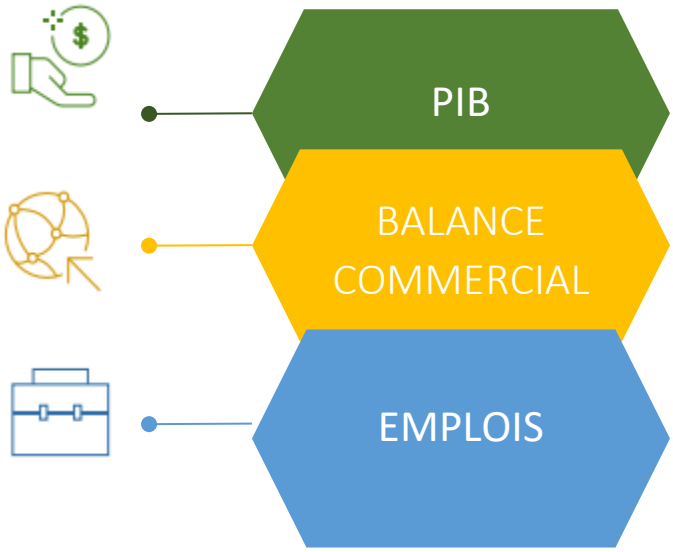

- 487 Mds FCFA;
- 7% p.a entre 2010 et 2019
- - 485 million USD (soit environ 270 Mds FCFA) de deficit commercial
- Réduction du déficit de 7% entre 2017 et 2019
- 17K emplois
- ≈21% des emplois dont 50% dans l'huile de palme

Source : TBE, PAT 2021-23

Évolution du PIB du secteur agricole en Mds de FCFA

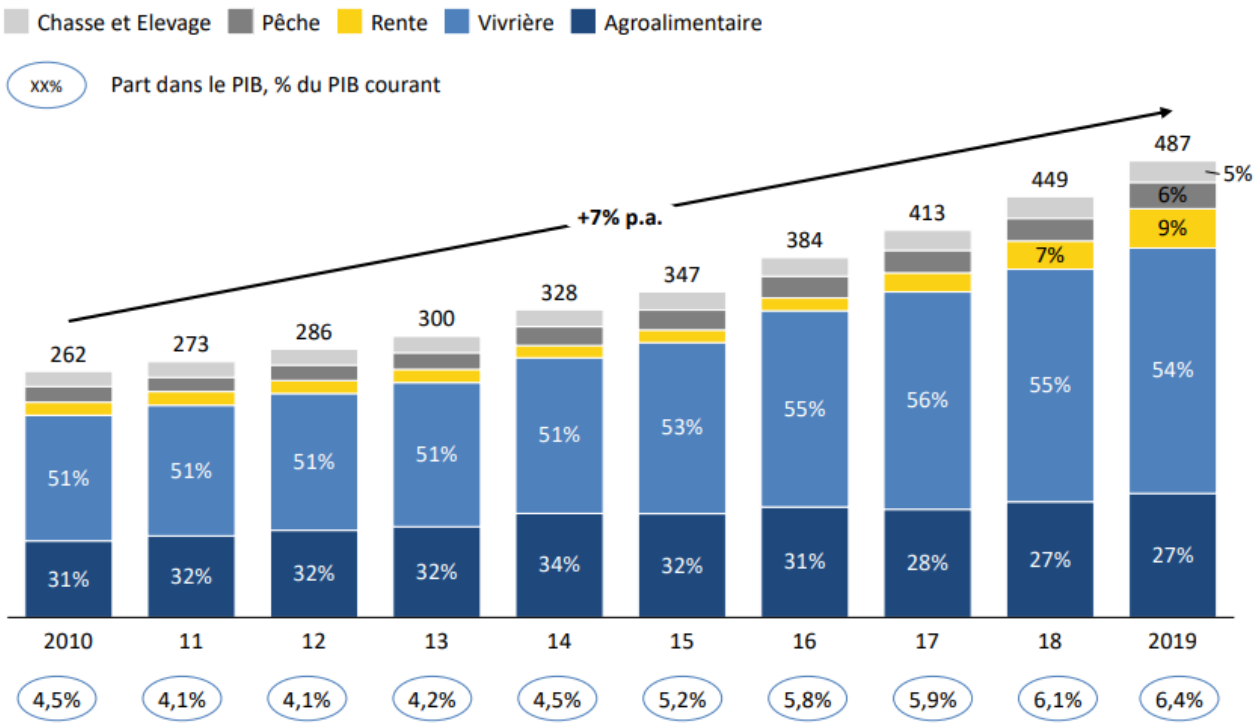

Source : PAT slide 117

Déficit commercial, million USD

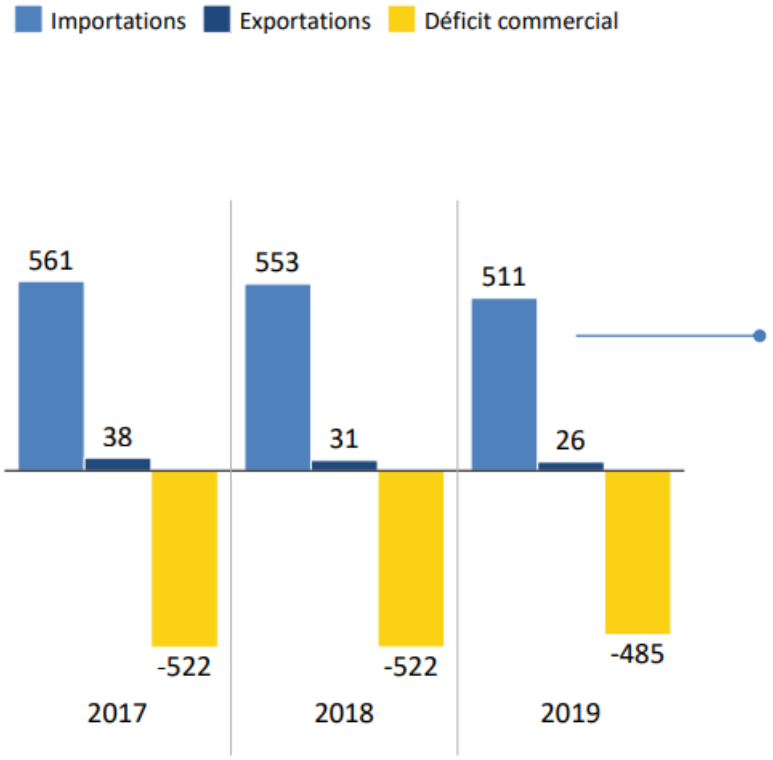

Importations agricoles, million USD

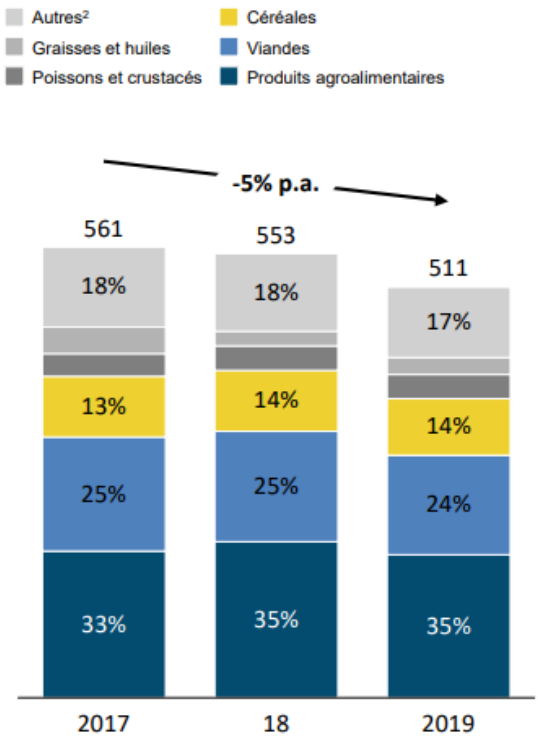

Source : PAT, slide 121

Produit	Montant importations, Mds FCFA et part dans les importations	
Produits agroalimentaires	104	35%
Viandes	72	24%
Céréales (principalement riz)	41	14%
Poissons et crustacés	18	6%
Graisses et huiles (incl. huile de palme)	12	4%
Sucre	4	1%
Fruits[1]	4	1%
Légumes[1]	3	1%
Cacao et ses préparations	1,5	0,5%
Café, thé, maté et épices	1,4	0,5%
Autres[2]	37	12%
	~300	

Source : Douanes Gabonaises données 2019, PAT, slide 121

2.2.2 L'agriculture

L'activité agricole s'articule autour de quatre types de cultures : maraichères, vivrières, fruitières et de rente. Les trois premières catégories sont destinées au marché local.

Les cultures maraichères et vivrières

L'activité de production de cultures maraichères et vivrières présente des résultats contrastés : la production maraichère a reculé de 10,2%, passant de 913 tonnes en 2018 à 820 tonnes en 2019.

En revanche, bien que les volumes produits demeurent encore faibles par rapport à la demande, les produits vivriers ont connu un accroissement significatif de 9,6% à 547 tonnes du fait de l'implémentation de nouvelles techniques culturales.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires s'est amélioré de 13% pour se situer à 957 millions de FCFA, tiré par la bonne tenue des ventes des produits vivriers (+21%).

Les investissements réalisés ont concerné l'agrandissement des surfaces cultivées et le renouvellement de certains équipements.

Les effectifs ont augmenté de 6,3% à 67 employés pour une masse salariale de 15 millions (-6,3%). L'activité utilise une importante main-d'œuvre saisonnière qui a fortement diminué en 2019 (-37%).

L'activité de maraichage s'effectue dans de petites structures en périphérie des principales villes et, si les niveaux de production deviennent intéressants, en particulier grâce aux programmes de coopération mis en place par les bailleurs (AFD), ils restent faibles, et ne compensent pas les importations massives pour alimenter les marchés.

L'essentiel de la production vivrière est, par ailleurs, autoconsommée ; les exploitations traditionnelles sur brulis et sur des petites surfaces sont faiblement mécanisées et l'utilisation d'intrants performants est marginale.

Evolution de l'activité agricole maraichère et vivrière

	2017	2018	2019	19/18
Productions	**916**	**1412**	**1367**	**-3,2%**
Maraîchère (en tonnes)	404	913	820	-10,2%
Vivrière (en tonnes)	512	499	547	9,6%
Chiffre d'affaires (millions de FCFA)	**806**	**847**	**957**	**13,0%**
Maraicher	586	558	607	8,8%
Vivrier	220	289	350	21,1%
Investissement (millions de FCFA)	58	26	5	-80,8%
Effectifs	80	63	67	6,3%
Masse salariale (millions de FCFA)	15	16	15	-6,3%

Source : TBE 2019, P44-45

2.2.3 Les cultures de rente

Les cultures de rente concernent la culture du cacao, du café, du palmier à huile et de l'hévéa.

La cacao culture

Au terme de la campagne 2018/2019 réalisée grâce à la disponibilité du fonds dédié aux achats de la Caistab, le pays a enregistré une hausse de près de 21% des achats de fèves de cacao dont la production a atteint 79 tonnes contre 64,5 tonnes une année auparavant. En revanche, les exportations ont chuté de 58,2% à 25 tonnes, le marché local ayant absorbé les 2/3 (50,2 tonnes) des achats auprès des planteurs.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires a diminué de 7,1%, soit une valeur de 64,3 millions de FCFA contre 69,2 millions lors de la campagne précédente.

Evolution de l'activité cacao

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	19/18
Achats (en tonnes)	94,8	65,4	79,1	20,9%
Ventes locales (en tonnes)	4,8	3,0	50,2	1573,3%
Exportations (en tonnes)	100,4	60	25,1	-58,2%
Chiffre d'affaires (en millions de FCFA)	109,5	69,2	64,3	-7,1%

Source : TBE 2019, P46

La caféiculture

L'activité de la caféiculture a retrouvé, en 2019, une tendance haussière après plusieurs baisses successives. Les achats ont augmenté de 46,3% à 30 tonnes contre 20,5 tonnes en 2018. Le recepage à blanc de certaines plantations, l'amélioration du rendement des plantations réhabilitées et la mobilisation des fonds alloués par l'Etat expliquent ce résultat. On note tout de même un effondrement des ventes locales de 86,6%. En effet, en valeur, le chiffre d'affaires a baissé de près de 25%, soit 18 millions contre 24 millions en 2018.

Evolution de l'activité café

	2017	2018	2019	19/18
Achats (en tonnes)	22,1	20,5	30,0	46,3%
Ventes locales (en tonnes)	13,6	30,0	4 ,0	-86,6%
Chiffre d'affaires (en millions de FCFA)	12,4	24,0	18,0	-24,9%

Source : TBE 2019, P46

L'huile de palme

La filière de l'huile de palme brute a poursuivi le renforcement de ses performances agro-industrielles entamées depuis plus de trois ans. Cette embellie est expliquée par l'amélioration continue des rendements des plantations d'Awala et de Mouila. Ainsi, l'exploitation des plantations a permis de récolter 239 326 tonnes contre 143 252 tonnes l'année précédente, soit une augmentation de 67,1%. Dans le même temps, la transformation des régimes a permis de produire 55 218 tonnes d'huile de palme rouge, en hausse de 68,1% sur la période, en raison de la montée en puissance des usines récemment installées.

Par ailleurs, la trituration de noix de palme a engendré une production de 2 517 tonnes d'huile palmiste, en augmentation de 57%.

Sur le plan commercial, les volumes vendus d'huile brute, majoritairement orientés vers le marché extérieur, se sont établis à 34 930 tonnes en 2019, générant ainsi un chiffre d'affaires de près de 13,0 milliards de FCFA.

Les investissements ont augmenté de 13,5% pour se situer à 59,7 milliards de FCFA, en raison des travaux d'installation de l'usine de Mouila et des autres équipements pour les plantations.

Au niveau de l'emploi, les effectifs ont régressé d'environ 40% à 8 022 agents, pour une masse salariale de 16,37 milliards de FCFA.

Evolution de l'huile de palme

	2017	2018	2019	19/18
Production (en tonnes)				
1. Régime de palme	138 673	143 252	239 326	67,1%
2. Huile brute	22 385	32 854	55 218	68,1%
3. Huile palmiste	1 246	1 603	2 517	57,07%
Exportation huile brute (en tonnes)	**-**	**20 321**	**37 266**	**83,4%**
1. Huile brute	-	18 887	34 930	84,9%
2. Huile palmiste		1 434	2 336	62,9%
CA (en millions de FCFA)	-	8 235	12 999	57,9%
Investissements	52 249	52 627	59 739	13,5%
Effectifs	10 841	13 320	8 022	-39,8%
Masse salariale (millions de FCFA)	13 672	20 009	16 374	-18,2%

Source : TBE 2019, P47

L'hévéaculture

La branche de l'hévéaculture a enregistré, une nouvelle fois, des contreperformances à fin 2019. En effet, malgré l'entrée en exploitation des plantations d'hévéas de Bitam réalisées par le groupe Olam, la production consolidée de caoutchouc humide a baissé de 14,1% à 20 578 tonnes. Cette baisse s'explique par le vieillissement des plantations de SIAT et la diminution du personnel affecté à la saignée. En conséquence, la production de granulé a chuté de 28,9% à 9 396 tonnes.

De même, les exportations se sont repliées en raison des difficultés d'évacuation de la production. En conséquence, le chiffre d'affaires s'est contracté de 11,2% à 8,4 milliards de FCFA, sous l'effet de la baisse des quantités vendues et des cours mondiaux du caoutchouc naturel.

Les investissements réalisés à hauteur de 17,8 milliards de FCFA ont concerné l'acquisition des machines agricoles, des produits agricoles biologiques et la construction des bâtiments.

Evolution de l'activité du caoutchouc

	2017	2018	2019	19/18
Production industrielles (en tonnes)				
Caoutchouc humide (fonds de tasse)	26 233	23 952	20 578	-14,1%
Caoutchouc usiné (granulé de 50Kg)	14 191	13 207	9 396	-28,9%
Exportation de caoutchouc usiné	14 287	13 207	9 396	-28,9%
CA (en millions de FCFA)	**14 593**	**9 491**	**8 430**	**-11,2%**
Investissements (en mn de FCFA)	4 080	18 577	17 876	-3,8%
Effectifs	1 421	1 250	1 140	-8,8%
Masse salariale (en millions)	5 748	5 823	5 319	-8,7%

Source : TBE 2019, P48

2.2.4 L'élevage

L'élevage est aussi est marquée par la prédominance de petits exploitants fermiers, détenu par des nationaux ou des populations étrangères, qui travaillent de manière traditionnelle. La viande est ainsi le premier poste à l'importation de produits de consommation courante.

A fin 2019, l'activité de l'élevage s'est relativement bien portée. En effet, hormis le cheptel bovin qui a baissé de 1,6% à 6 285 bêtes du fait de la mortalité et de nombreuses bêtes mises à l'abattage et aux ventes sur pied, les poules et les œufs sont en progression respective de 10% et 3,3%.

Sur le plan commercial, le secteur a vu son chiffre d'affaires consolidé s'apprécier de 83,5% à 868 millions de FCFA, corrélativement à l'expansion des ventes de viande bovine et de la bonne tenue des autres produits de l'élevage.

Evolution de l'élevage

	2017	2018	2019	19/18
Cheptel				
Bœuf (nombre)	5 832	6 387	6 285	-1,6%
Poules pondeuses (nombre)	7 600	6 009	6 612	10,0%
Œufs (en millions d'unités)	2,97	3,03	3,13	3,3%
Vente de viandes (en kg)	68 450	23 431	51 110	118,1%
Chiffre d'affaires (en mn de FCFA)	658	473	868	83,5%

Source : TBE 2019, P49

2.2.5 La Pêche

Avec environ 800 km de côtes et un réseau hydrographique intérieur de 10 000 km2, le Gabon est riche en ressources halieutiques. Ces dernières, bien qu'importantes sont peu valorisées. En effet, La filière pêche et aquaculture contribue pour l'instant faiblement à l'économie gabonaise avec une contribution anecdotique de l'ordre de 1,2% du PIB.

La production nationale ne couvre pas les besoins alimentaires du pays qui importe des produits de la mer pour une valeur annuelle moyenne de 15,5 milliards de FCFA, supérieure à ses exportations (environ 10 milliards de FCFA par an). Les Gabonais sont les premiers consommateurs de poisson en Afrique Centrale, avec une consommation moyenne annuelle de 40 kg / habitant.

2.2.6 Les acteurs du secteur agricole

Le secteur repose fortement sur l'Etat avec peu d'acteurs privés notamment dans les filières à destination du marché local avec le Programme Graine ou encore la SOTRADER.

NON EXHAUSTIF

		Description	Chiffres clés	Production	Transformation
Grands acteurs	**Olam Palm Gabon**	Production et transformation d'huile de Palme	55k tonnes d'huile de palme produites (95% de la production)	✓	✓
	Olam Rubber Gabon	Production et transformation d'hévéa	n.a	✓	✓
	SIAT	Production d'hévéa Elevage de bovins à destination du marché local	~6 400 bovins en 2018	✓	✗
	Sodrater	Filiale d'Olam portant le programme GRAINE (production maraîchère)	n.a	✓ Accompagnement des coopératives	✗
	Sucaf Gabon	Production et transformation su sucre à destination du marché local	26k de sucre produites (100% de la production)	✓	✓
	Horta Gabon	Production de fruit HVA (i.e., bananes, ananas) pour le marché local	n.a	✓	✗
	Coopératives	109 coopératives dans le programme GRAINE	3k tonnes produites	✓	✗
Associations	**IGAD**	Porteur du projet PRODIAG (développement de cultures vivrières et maraichères)	n.a	✓ Accompagnement des coopératives	✗

Source : TBE 2019, PAT, slide 121

2.3 Cadre règlementaire et fiscal

2.3.1 Cadre réglementaire

Loi n°22/2008 portant Code Agricole

Loi n°23/2008 portant politique de développement Agricole durable

Loi n°002/2013 portant extension du régime fiscal et douanier incitatif en faveur

Loi n°036/2018 portant règlementation des Zones d'Investissement

Le secteur est principalement régi par la Loi n° 022/2008 du 10 décembre 2008 portant Code Agricole en République Gabonaise qui a pour objet de déterminer l'ensemble des règles et principes de développement du secteur agricole et rural par lesquels l'Etat entend favoriser et promouvoir une politique d'aide à l'investissement.

L'aide à l'investissement vise à garantir aux exploitants du secteur agricole et rural :

- La sécurité juridique de leurs investissements ;
- La facilitation d'accès au crédit ;
- L'octroi des primes et indemnités de soutien à l'investissement ;
- Les incitations fiscales ;
- Les exonérations fiscales.

2.3.2 Cadre fiscal (incitations fiscalo-douanières)

Sans préjudice des avantages fiscaux et douaniers dont ils peuvent bénéficier par ailleurs, les exploitants agricoles bénéficient d'un cadre fiscal particulièrement incitatif. En effet, ils sont exonérés de la patente, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt foncier, des droits et -axes de douanes dans les conditions fixées par le présent code.

Exonérations	Bénéficiaires
Patente	- Les exploitants agricoles et les éleveurs pour les opérations de vente des produits de toute natures issus de leurs exploitations ; - Les syndicats agricoles et les sociétés coopératives de commercialisation ne possédant pas de magasin de vente.
TVA	- Les produits du cru issus des activités agricoles, d'élevage, de la pêche et de la chasse, notamment les volailles et les œufs ; - Les biens d'équipement pour les activités agricoles, d'élevage et de transformation ; - Les engrais agricoles, la provende, les produits phytosanitaires et zoo sanitaires.
Droits de douanes	- Les intrants agricoles
L'Impôt sur les sociétés	- Les coopératives et les groupements d'intérêts économiques à forme civile, de production, de transformation, de conservation et de commercialisation de produits agricoles ; - Cette exonération bénéficie également aux entreprises d'exportations des produits de l'agriculture, de l'élevage et de

	la transformation pendant les trois premières années de leur activité.
L'impôt foncier	Sont exonérés de l'impôt foncier, les terrains ruraux exploités à des fins d'activités agricoles ou d'élevage. Cette exonération est accordée : - À titre permanent, pour les terrains d'une superficie inférieure ou égale à la ha ; - À titre temporaire, pour les terrains d'une superficie supérieure à la ha, et nouvellement utilisés pour l'élevage du gros bétail, ou défrichés et ensemencés.

La période d'exonération temporaire prévue à l'article 25 ci-dessus court à compter du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle le terrain aura été nouvellement affecté à l'élevage ou défriché et ensemencé.

Cette période est fixée comme suit :
- 6 ans pour les terrains affectés à l'élevage du gros bétail ;
- 9 ans pour les terrains plantés en hévéa ou en palmier à huile ;
- 8 ans pour les terrains plantés en arbre fruitiers ;
- 7 ans pour les terrains plantés en caféiers ou cacaoyers ;
- 6 ans pour toutes les autres cultures.

Zone Agricole à forte Productivité (ZAP)

Loi n°036/2018 du 08 février 2019 portant réglementation des Zones d'Investissement Spéciales

La **Zone agricole à Forte Productivité** est une aire géographique viabilisée, aménagée, dotée d'infrastructures dans laquelle les entreprises sont autorisées à exercer des activités agricoles à fort rendement

Lesdites zones agricoles seront dédiées à promouvoir la culture de spéculations vivrières notamment la banane, le manioc, le maïs, le riz et le soja, de même qu'à développer l'élevage (avicole et porcin) à grande échelle. Les quatre (4) principales zones agricoles :

Les différentes Zones agricoles à forte productivité prévues

Zone Agricole ANDEM

La Zone dans la province de l'Estuaire s'étend sur 9 800 ha
Les principales spéculations concernent la Production animale (Porc, Poulet de chair et poule pondeuse) ; la Pisciculture ; Production végétale (Maïs, Soja).

Zone Agricole BIFOUN ABANGA

La Zone dans la province du Moyen Ogooué s'étend sur 6 952 ha
Les principales spéculations concernent la Production végétale (bananier) ; Plante à tubercule (manioc, taro et patate douce) ; Plante maraichères ; plantes fruitières (Agrumes, atangatier, avocatier, manguier, papayer, citrouille).

Zone Agricole IDEMBA

La Zone dans la province de la Ngounié s'étend sur 12 000 ha
Les principales spéculations concernent la Production végétale : Manioc ; Riz ; Maïs ; Soja ; Arachide, plantes maraichères.

Zone Agricole KANGO

La Zone dans la province de l'Estuaire s'étend sur 23 000 ha
Les principales spéculations concernent la Production végétale : bananier ; Plante à tubercule (manioc, taro et patate douce) ; Plante maraichères ; plantes fruitières (Agrumes, atangatier, avocatier, manguier, papayer, citrouille).

Zone Agricole MBOUKOU

La Zone dans la province de la Ngounié se situe à une distance de 500 km du port le plus proche.
Les principales spéculations concernent la Production végétale : Manioc ; Arachide ; Riz ; Maïs ; Soja ; Plante maraichères ; plantes fruitières (Agrumes, avocatier, corossolier, goyavier, passiflore jaune, manguier) ; Production animale (Bovin, Caprin) ; Aquaculture ; volaille ; Porc)

Source : www.zapgabon.ga

2.3.3 Les avantages Fiscaux et douaniers

Les avantages fiscaux et douaniers du régime privilégié des Zones Agricoles à Forte Productivité (Z.A.P) sont déterminés par les dispositions conjointes des lois n°010/2011 du 18 juillet 2011 portant Réglementation des Zones Economiques à Régime Privilégié (Z.E.R.P) et, n°036/2018 relative aux Zones d'Investissement Spéciales en République Gabonaise.

Du régime fiscal

Les investisseurs admis au régime privilégié des Z.A.P bénéficient des avantages fiscaux suivants :

- L'exonération totale de l'Impôt sur les Sociétés ou sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux pendant les dix premières années à compter de la première vente de l'entreprise, y compris l'impôt minimum. A partir de la onzième année suivant la première vente, les entreprises admises au régime privilégié des Z.A.P seront assujetties à l'impôt sur les sociétés ou sur bénéfices industriels et commerciaux au taux de 10% pour les cinq années suivant la période initiale de dix ans d'exonération ;

- L'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la date d'obtention de l'agrément d'admission, uniquement pour les ventes faites à l'intérieur de la Z.A.P et à l'exportation. En cas de crédit de TVA, celle-ci fera l'objet d'un remboursement au plus tard dans un délai de trente jours à compter de sa demande ;

- L'exonération de l'Impôt sur les Dividendes pour une durée de vingt-cinq (25) ans à compter de la première vente de l'entreprise ;

- L'exonération de toutes retenues à la source, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la première vente de l'entreprise, et de 20% de la Retenue à la Source sur les paiements au profit de prestataires non-résidents et établissements stables installés au Gabon et appartenant à une société de capitaux dont le siège est à l'étranger, de Sociétés Affiliées Z.A.P et Sous-traitant Z.A.P, sur l'Organe d'Aménagement et de Gestion, ses sous-traitants et ses sociétés affiliées ;

- L'exonération des Contributions Foncières des Propriétés Bâties et non bâties, pour une durée de vingt-cinq ans, à compter de leur immatriculation au Registre de Conservation Foncière et des Hypothèques ;

- L'exonération de tout droit de mutation et d'enregistrement ainsi que de tout impôt sur les plus-values pour une durée de vingt-cinq ans, à compter de la délivrance de l'agrément Z.A.P à régime privilégié, les acquisitions, cessions de biens, transferts ou apports au profit ou entre entreprises admises au régime privilégié de l'agrément Z.A.P, y compris l'Organe d'Aménagement et de Gestion y associé ainsi que les sous-traitants Z.A.P.

Du régime douanier

Les investisseurs admis au régime privilégié des Z.A.P bénéficient des avantages douaniers suivants :

- Des importations et des exportations :

- les importations des biens d'équipement, de matériaux, de biens intermédiaires, de matières premières, d'outillages, de matériels et fournitures de bureau et de biens de consommation et des pièces détachées des entreprises admises au régime privilégié de la Z.A.P et hors du territoire douanier national, sont exonérées, pour une durée de vingt-cinq (25) ans à compter de leur immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, de tous droits, et taxes indirectes dont la Taxe sur la Valeur Ajoutée, collectées par le service de douanes.

- Paragraphe 1 : Des importations temporaires :

  - Pendant la phase de construction, d'aménagement, d'installation ou d'extension de la Z.A.P ou pour les besoins des investisseurs admis au bénéfice du régime privilégié de la Z.A.P, de leurs Sociétés Affiliées Z.A.P, de leurs sous-traitants Z.A.P ou de l'Organe d'Aménagement et de Gestion, les machines, outillages, matériels, engins et équipements, y compris les véhicules utilitaires, de transport de personnel ainsi qu'un véhicule particulier tous les trois ans, importés provisoirement, du territoire douanier national ou non, et destinées à être réexportées en fin de chantier ou d'opérations, sont admis, quelle qu'en soit la durée et tant que les biens demeurent au sein de la Z.A.P, au régime de l'Admission Temporaire Normale, en abrégé ATN.

Pour les entreprises citées ainsi que l'Organe d'Aménagement et Gestion cités à l'alinéa précédent, l'Admission Temporaire Normale est accordée pour une durée d'un an renouvelable en fonction de la durée de la phase de construction, d'aménagement ou d'extension d'une Z.A.P.

  - L'exonération s'étend également aux impôts, taxes, redevances, frais et tout autre prélèvement perçus au bénéfice du Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC), de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) et de toute autre entité administrative, à l'exclusion de l'Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG) et des services portuaires.

Toutefois, les véhicules autres que ceux utilisés à des fins d'exploitation des entreprises admises dans la Z.A.P ne bénéficient pas de l'exemption prévue à l'alinéa ci-dessus.

  - Les exportations des produits fabriqués dans la Z.A.P hors du territoire douanier national sont soumises à une taxation de 10% au plus de la valeur FOB. Le taux et les modalités de cette taxe sont fixés par décret.

- Paragraphe 2 : Des importations définitives :

  - Les biens d'équipement, matériaux, biens intermédiaires, matières premières, les machines, outillages, matériels, engins et équipements, y compris les véhicules utilitaires, de transport du personnel ainsi qu'un véhicule particulier tous les trois ans, matériel et fournitures de bureaux, biens de consommation, produits

consommables, pièces de rechanges importées du territoire douanier national ou non par des investisseurs admis au bénéfice du régime privilégié des Z.A.P, leurs sous-traitants et par l'Organe d'Aménagement et de Gestion et destinés directement et exclusivement à leurs besoins sont exonérés des droits, taxes et redevances fiscales et de douanes ainsi que de tous les autres impôts, droits et taxes indirects, dont la Taxe sur la Valeur Ajoutée à la sortie du territoire national ou à l'entrée de la Z.A.P pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la date de délivrance de l'agrément.

- L'exonération s'étend également aux impôts, taxes, redevances, frais de tout autre prélèvement perçus au bénéfice du Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC), de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) et de toute autre entité administrative, à l'exclusion de l'Office des Ports et Rades du Gabon en abrégé OPRAG et des services portuaires.

Toutefois, les véhicules autres que les véhicules utilitaires, de transport de personnel ainsi qu'un véhicule particulier tous les trois ans utilisés à des fins d'exploitation des entreprises admises au bénéfice du régime privilégié de l'agrément Z.A.P, ne bénéficient pas de l'exonération prévue aux alinéas ci-dessus.

- De la procédure de dédouanement

  - Les marchandises destinées aux entreprises admises au régime privilégié de la Z.A.P y sont transférées selon une procédure simplifiée dont les modalités sont fixées par décret.

3 DISPONIBILITÉS ET COUTS DES FACTEURS DE PRODUCTION ET D'INSTALLATION

3.1 Énergie

3.1.1 Situation énergétique par région -2019

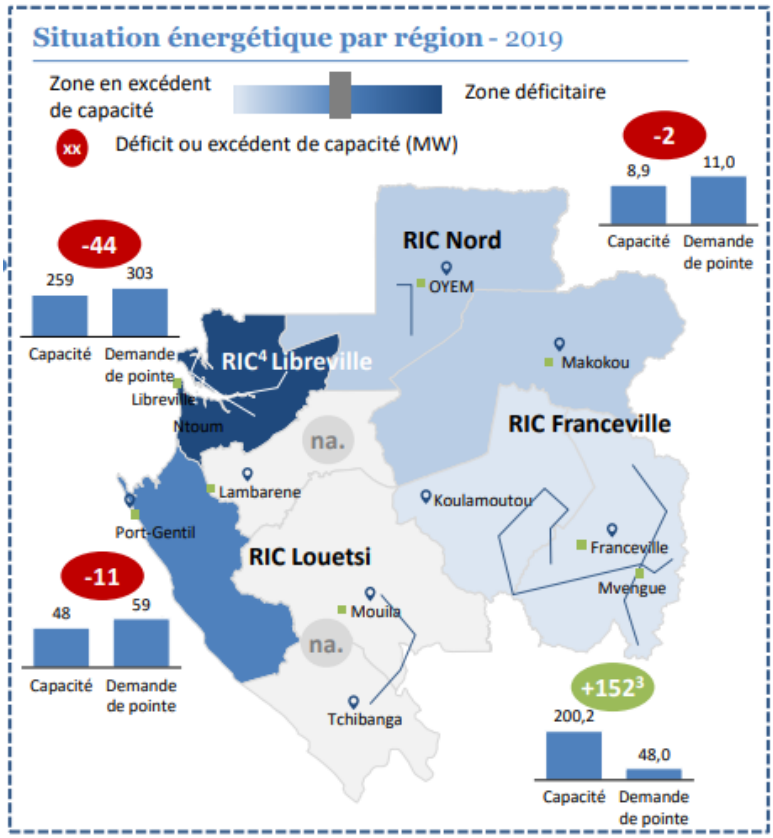

Chiffre clés sur la consommation au Gabon

1700 GWhs	consommés au Gabon en 2019 pour une population de ≃ 2 millions d'habitants
≃70%	de la consommation concentrée dans le Réseau Interconnecté (RIC) de Libreville
≃ 65%	de la consommation réalisée par les particuliers vs. ≃35% pour les entreprises

3.1.2 Cartographie des lieux de production

Source : SEEG, Société de Patrimoine PAT, slide 232

Chiffre clés

736 MW de capacité installée cumulée

555 MW disponibles en raison de la vétusté des infrastructures

Répartition des capacités installées

45% de capacités installées correspondant à **des centrales hydrauliques**, soit près de 330 MW autour de 6 grands barrages

55 % de capacités installées correspondant à **des centrales à gaz ou diesel** soit près de 330 MW dont 1/3 de la capacité est en location auprès de Aggreko pour pallier le manque à Libreville

10 % de la capacité provenant de **générateurs diesels** soit environ 80 MW répartis dans 40 villes, chiffre probablement sous-estimé

Capacité installée par source, MW,2019

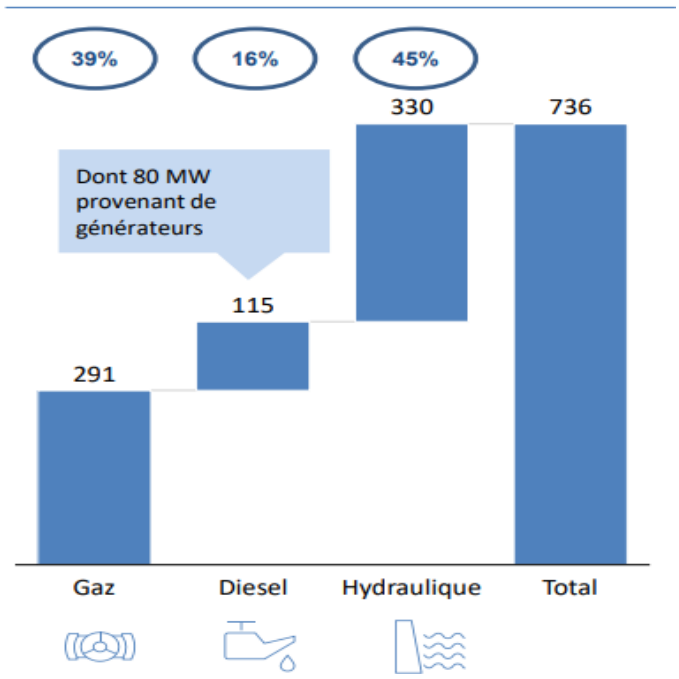

Source : SEEG, Société de Patrimoine PAT, slide 232

Mix énergétique, % de la production,2019

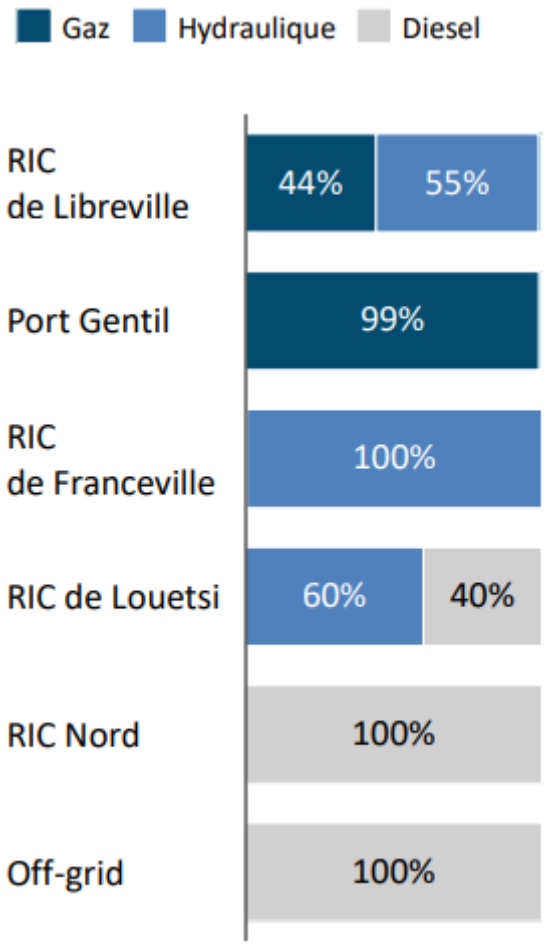

Coût de production moyen par région

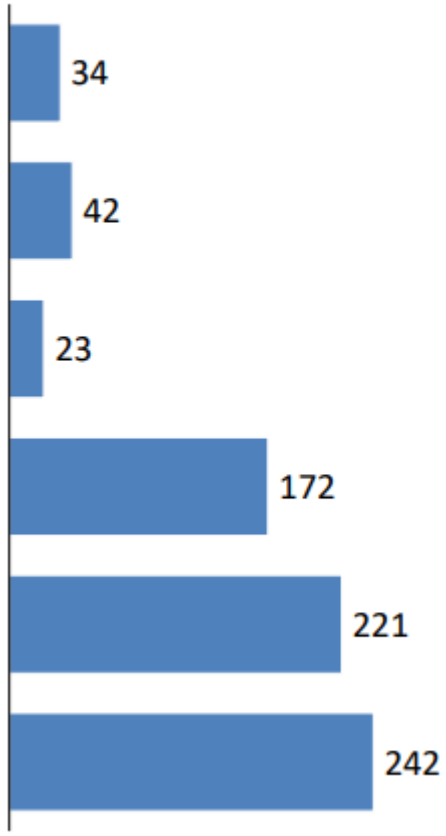

Coût de production moyen par type de source

Gaz	**40** FCFA/kWh
Diesel	**204** FCFA/kWh
Hydraulique	**22** FCFA/kWh

Source : SEEG, Société de Patrimoine PAT, slide 236

Prix de l'électricité défini au niveau national par l'Etat est basé sur 6 tranches en fonction du niveau de consommation

- Tarif social compris entre **55 FCFA/kWh** et **89 FCFA/kWh** pour les tranches de consommation les plus basses **(0-1kwh et de 1-2kWh)** ;
- Tarif variant de **123 FCFA/kWh à 147 FCFA/kWh** pour les autres tranches ;
- Le prix de vente est en moyenne de ≃ **129 kWh** pour les industriels

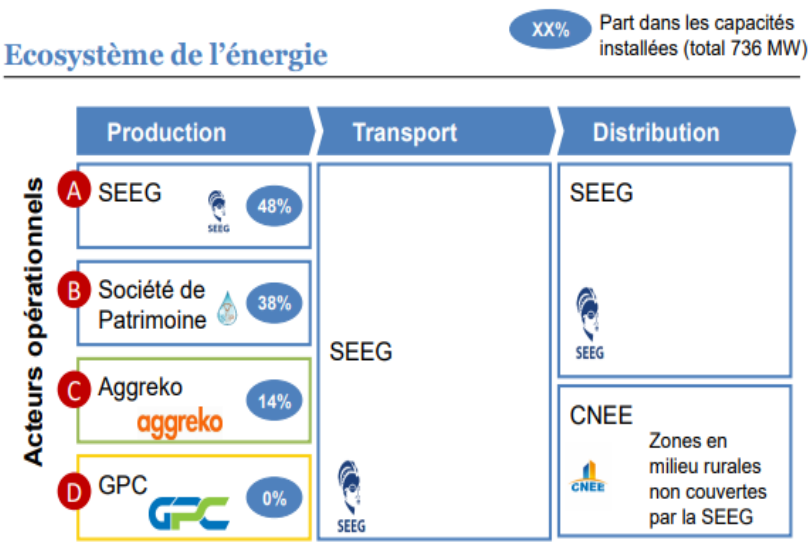

Electricité

	DONNEES 2019
ABONNEMENTS (NOMBRE)	**404 948**
PRODUCTION (EN MILLIONS DE KWH)	**2 840**
PRODUCTION SEEG	1848
PRODUCTION SP	992
VENTES (EN MILLIONS DE KWH)	**2222**
MOYENNE TENSION	1127
BASSE TENSION	1095

Source : Tableau de Bord de l'Économie Gabon (TBE) Juin 2020, page 59-57

3.2 Eau

Demande de pointe et production journalière dans les zones ayant accès à l'eau courante, milliers de m³/jour

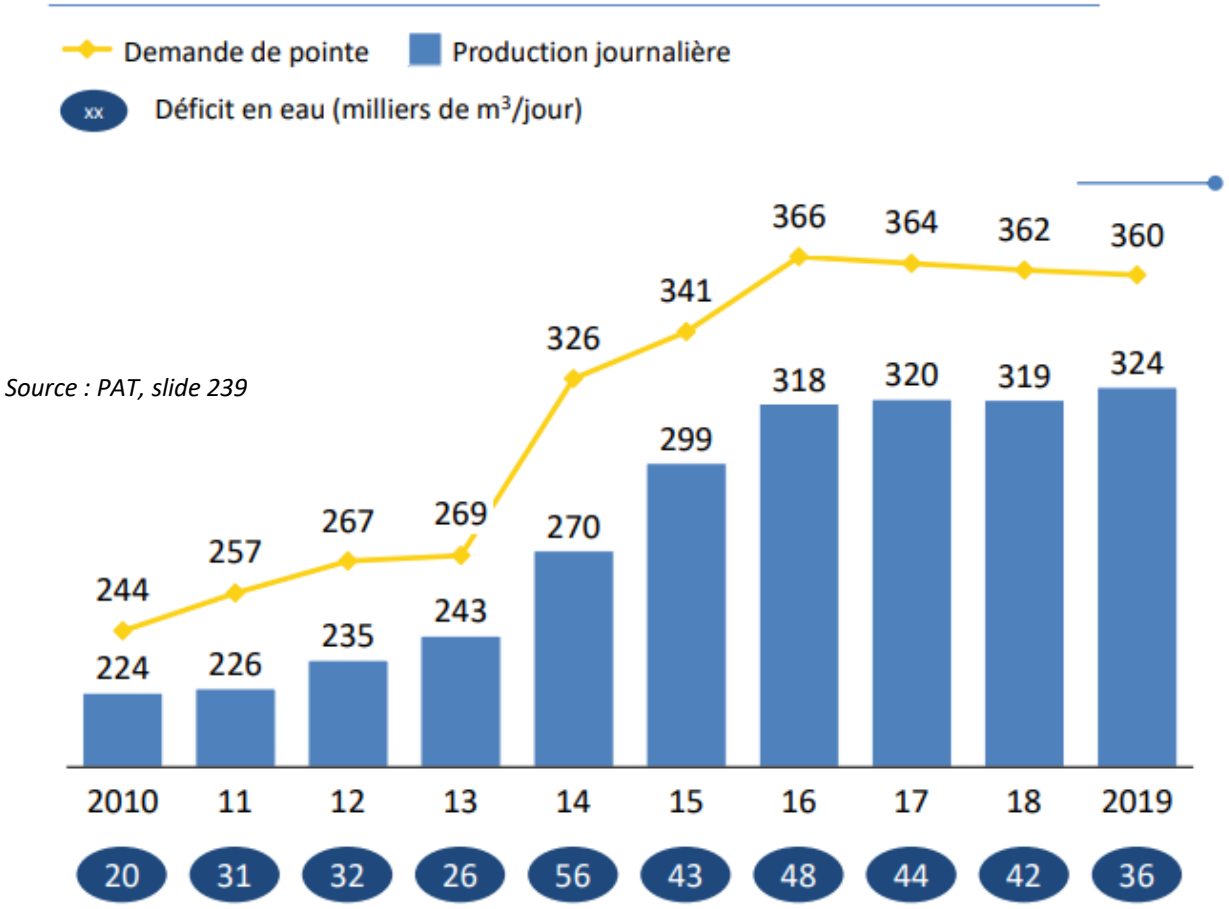

Source : PAT, slide 239

Source : PAT, slide 245

Volume d'eau traité, millions de m³

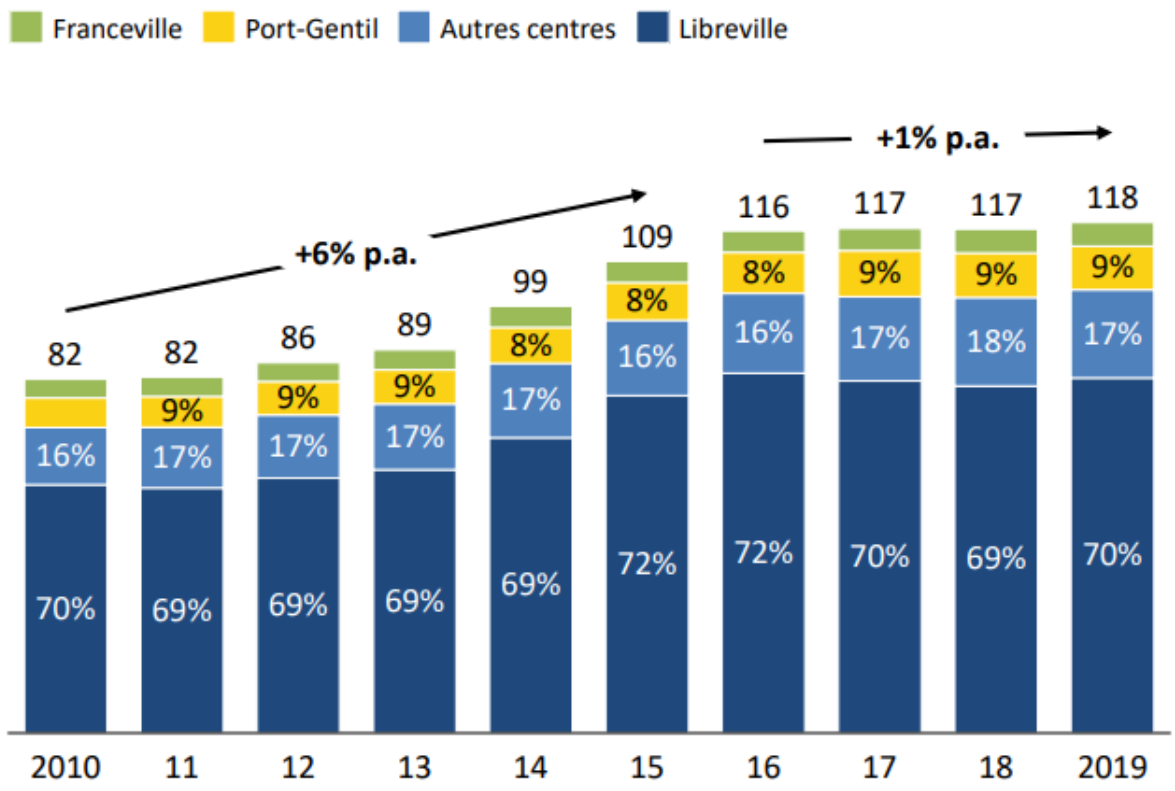

Source : PAT, slide 246

≃ 70% des volumes traités dans la station de Ntoum, près de Libreville

85% de taux de disponibilité pour la centrale en raison de son vieillissement

≃ 96% de la population ayant accès à l'eau potable en zone urbaine

37% de la population ayant accès à l'eau en zone rurale

Coût de production et d'acheminement de ≃390 FCFA/ m³ pour un prix de vente de ≃380 FCFA/m³

Eau

	DONNEES 2019
ABONNEMENTS (NOMBRE)	212 936
PRODUCTION (EN MILLIONS DE M³)	118
VENTES (EN MILLIONS DE M³)	61,92

Source : Tableau de Bord de l'Économie Gabon (TBE) Juin 2020, page 59-57

3.3 Main d'œuvre

Au Gabon le salaire est librement négocié entre employeur et salarié, mais il ne peut être inférieur, selon les secteurs d'activité, à 300 USD bruts dont 70 USD d'indemnité de transport (hors employé de maison et personnel des collectivités locales).

Le SMIG est égal à 150 000 FCFA par mois (soit environ 277 USD) pour 40 heures de travail par semaine. Selon le rapport 2019 de la Banque Mondiale, le revenu mensuel par habitant au Gabon s'élèverait à 601 USD, soit 7210 USD par habitant par année.

Le secteur de l'agriculture est le premier employeur national du secteur privé avec environ 20% des emplois directs au Gabon. Cependant, le secteur fait face à un déficit en termes de main d'œuvre lié au fait que seulement 10% de la population vivant en milieu rural est qu'il s'agit principalement des personnes âgées. Cela s'explique également par le désintérêt de la population jeune pour les métiers de l'agriculture. Il faut aussi souligner que la main d'œuvre est coûteuse par rapport aux pays voisins (e.g., 2,5 fois plus cher qu'en Côte d'Ivoire pour le secteur de l'hévéa).

Nombre d'emplois directs au Gabon par secteur
Secteur privé, 2019 – Total 80 530 emplois

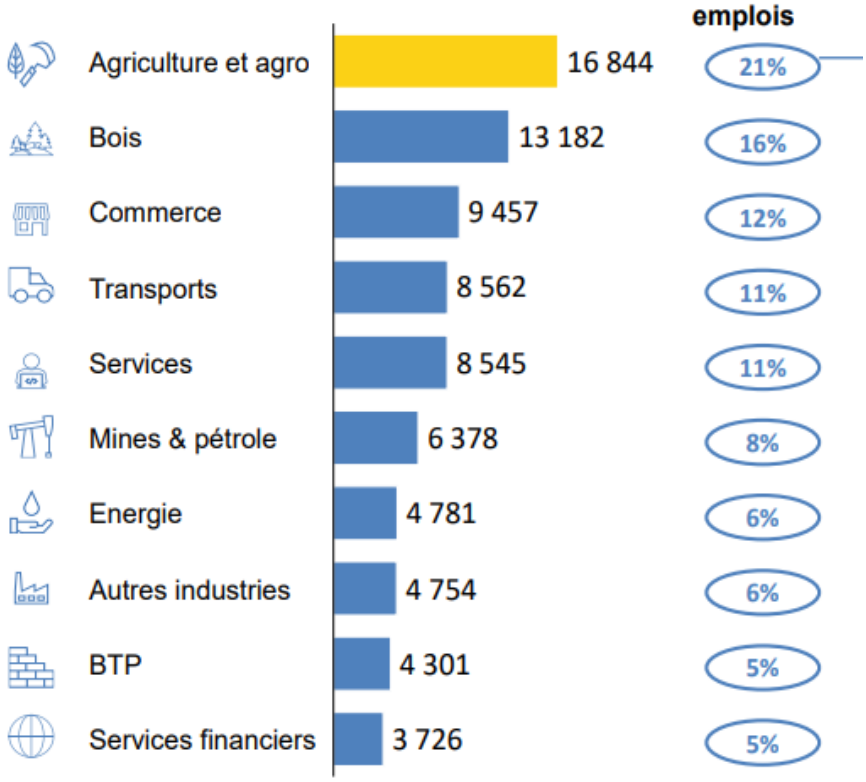

Chiffres clés sur les emplois du secteur de l'agriculture

≃ 50% des emplois du secteur concentrés dans la filière de l'huile de palme

≃27 emplois par FCFA de PIB contre ≃ 40 pour le secteur du bois et ≃ 3 pour les mines et le pétrole

Déficit de main d'œuvre dans le secteur en raison d'un faible peuplement des zones rurales (10% de la population)

Source : Banque Mondiale (2019), PAT (slide 122)

3.4 Infrastructure

Entre 2009 et 2015, l'offre de transport s'est fortement développée dans tous les domaines notamment grâce à l'extension du réseau routier et au renouvellement de la flotte de la Société Gabonaise des Transports, la réhabilitation en cours du Transgabonais qui permettra d'en doubler les capacités, et la construction d'un nouvel aéroport international à Port-Gentil.

Les deux principaux ports commerciaux du pays, Owendo et Port-Gentil, ont également fait l'objet d'importants travaux de modernisation permettant d'améliorer la compétitivité logistique du Gabon grâce une réduction des coûts et délais de transport des marchandises. Un deuxième port commercial a été construit à Owendo, renforçant ainsi la capacité logistique de la zone portuaire d'Owendo. Ainsi, environ 90% du trafic commercial gabonais transite par les ports d'owendo et Port-Gentil qui comptabilisent 80% des échanges commerciaux du pays.

Le Gabon compte également 44 aéroports publics, dont 3 Internationaux (Libreville, Port-Gentil et Franceville) et 8 aéroports nationaux (Mouila, Koulamoutou, Oyem, Makokou, Tchibanga, Omboué, Lambaréné et Bitam).

Maillage routier, 2020

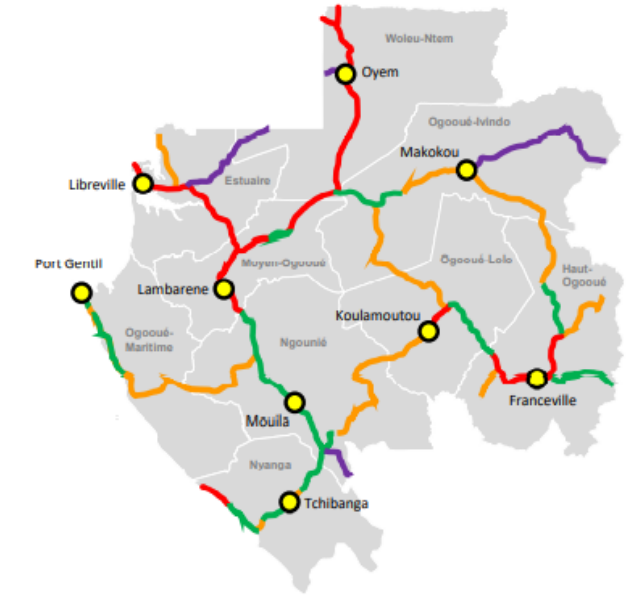

Routes bitumées (avant 2009) nécessitant réhabilitation
Routes bitumées entre 2009 et 2020 – BON ÉTAT
Routes nationales et départementales – EN COURS DE BITUMAGE OU A BITUMER
Connexions avec les pays limitrophes A BITUMER

Source :PAT (slide 261-262)

Réseau aéroportuaire gabonais et principales liaisons

3.5 Capital

3.5.1 Le système de financement du secteur privé

Le système de financement interne implique trois types d'acteurs principaux : les banques commerciales, les organismes publics d'appui et les institutions de microfinance. Les grandes entreprises et les banques peuvent aussi bénéficier de financements extérieurs, notamment ceux alloués au titre de l'aide publique au développement, par des partenaires tels la BAD, l'AFD, la BEI, qui interviennent à travers des lignes de crédit, des dispositifs de garantie et des prêts.

La capacité de financement du secteur agricole reste limitée. Seulement 0,9% du budget de l'Etat est investi dans le secteur, alors que le secteur représente environ 5% du PIB et 20% des emplois.

Le secteur bancaire

Le paysage bancaire gabonais en 2019 compte dix banques agréées par la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC), organe de contrôle des établissements de crédit rattaché à la Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC).

Toutefois, seulement sept (07) établissements sont en activité, et trois établissements financiers publics en liquidation (BHG, BGD, Postbank SA).

Le secteur bancaire gabonais permet une circulation facile des capitaux grâce à la présence de différents acteurs économiques spécialisés dans ce domaine.

Structure du secteur bancaire

	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Nombre d'agences	74	74	74	-
Nombre de Gab	249	243	252	3,7%
Nombre de clients	312 209	325 016	359 452	10,6%
Effectifs	1 770	1 767	1 643	-7,07%
Masse salariale (en milliards)	44,7	42,7	47,1	10,3%

Source : TBE 2019, P90

Évolution des dépôts de la clientèle par type de déposants (en milliards de FCFA)

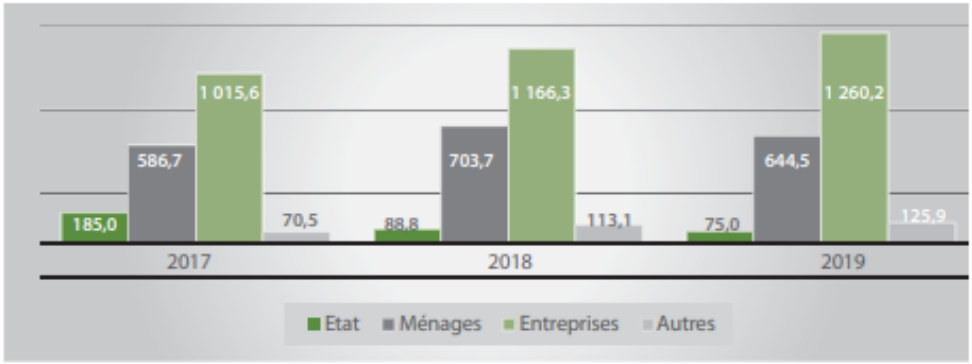

Source : TBE 2019, P92

Évolution des crédits distribués par type de client (en milliards de FCFA)

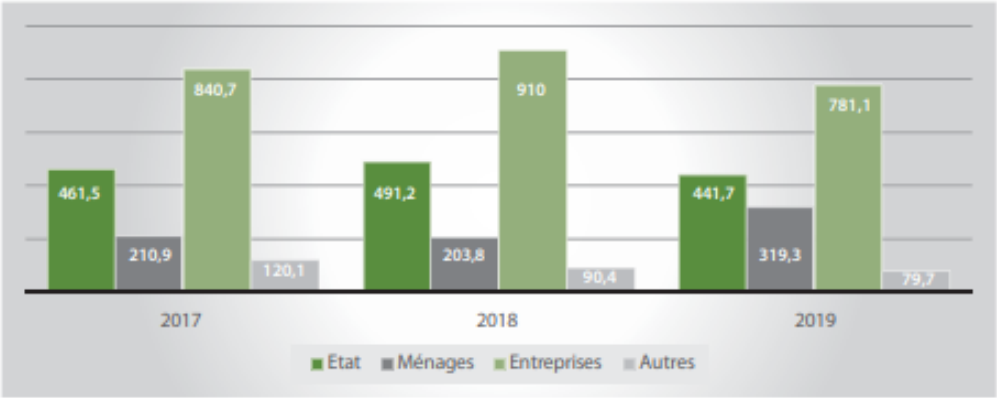

Source : TBE 2019, P92

Évolution des indicateurs des banques (en milliards de FCFA)

Indicateurs	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Total des actifs	2 386,0	2613,5	2694,9	3,1%
Fonds propres	264,3	295,2	295,8	0,2%
Fonds propres/Total des actifs	85,9%	87,4%	82,0%	-
Total prêts	1 633,2	1 695,4	1 621,8	-4,3%
Créances en souffrance	208,5	289,8	159,5	-45,0%
Prêts bancaires improductifs/Total prêts	12,8%	17,1%	9,8%	-42,5%
Résultats nets	46,1	54,6	54,5	-0,2%
PNB	204,7	225,3	217,2	-3,6%

Source : TBE 2019, P93

Évolution des indicateurs des banques (en milliards de FCFA)

Indicateurs	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Emplois de trésorerie	697,2	832,3	849,8	2,1%
Ressources de trésorerie	178,9	131,7	102,7	-22,0%
Excédent/ déficit de trésorerie	-518,3	-700,6	-747,1	6,6%

Source : TBE 2019, P93

Les établissements de microfinance

Le secteur de la microfinance compte 19 établissements agréés, dont six 6 coopératives d'épargne et de crédit et treize (13) sociétés anonymes. Le secteur reste fortement dominé par les sociétés anonymes, c'est-à-dire les Etablissements de MicroFinance (EMF) de deuxième catégorie.

On dénombre onze (11) agences et points de vente supplémentaires en 2019. Ce qui porte leur nombre à 78 sur l'ensemble du territoire. Toutefois, les activités restent majoritairement concentrées dans les grands centres urbains (Libreville, Port-Gentil, Franceville et Oyem).

Évolution structurelle du secteur

Indicateurs	Décembre 2018	Décembre 2019	Variation en %
Nombre d'EMF	14	19	35,7
Nombre d'agences	69	78	13
Usagers	194 196	221 953	14,3
Effectifs	602	612	1,7

Source : TBE 2019, P94

Évolution des ressources et des emplois en milliards de FCFA

	2018	2019	Variation en %
Fonds propres	5,7	9,7	59,6
Encours de dépôts	57,3	60,4	5,4
Encours de crédits	46,9	51,9	10,7

Source : TBE 2019, P94

Évolution des dépôts des clients par type de comptes

En milliards de FCFA	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Comptes à vue	31,65	43,98	43,24	-1,7
Compte à terme	4,03	4,13	11,24	172,2
Compte de dépôts à régime spécial	7,73	7,83	5,2	-33,6
Autres comptes	0,57	1,32	0,75	-43,2
Total des dépôts	43,98	57,26	60,43	5,5

Source : TBE 2019, P95

Évolution des crédits nets

En milliards de FCFA	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Crédits bruts	31,65	43,98	43,24	-1,7
Créances en souffrance	4,03	4,13	11,24	172,2
Provision pour dépréciation des comptes de la clientèle	7,73	7,83	5,2	-33,6
Crédits nets	0,57	1,32	0,75	-43,2

Source : TBE 2019, P96

Évolution du taux de couverture

En milliards de FCFA	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019
Dépôts	43,98	57,26	60,43
Crédits bruts	39,18	46,97	53,1
Excédent (+) ou Déficit (-)	4,80	10,29	7,33
Taux de couverture (%)	112,25	121,9	113,80

Source : TBE 2019, P96

Opérations de trésorerie et rentabilité financière

En milliards de FCFA	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Emplois de trésorerie	18,22	17,18	23,46	36,6
Ressource de trésorerie	13,45	5,79	6,8	17,4
Excédent/déficit de trésorerie	4,77	11,39	16,66	46,3
Produit net financier	11,8	13,1	12,9	-1,5

Source : TBE 2019, P97

Les organismes publics d'appui

- Fonds Gabonais d'investissements Stratégiques (FGIS)

Créé en 2012 pour gérer le patrimoine de l'État Gabonais au profit des générations futures, le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques est un instrument de clé de la dynamique de transformation de l'économie gabonaise.

Sa mission est de gérer les actifs du portefeuille de l'État Gabonais en misant sur une performance financière long-terme et d'investir aux côtés de partenaires privés dans des projets à fort impact social. En tant qu'investisseur institutionnel, le FGIS s'engage pour la création de valeur directe et pérenne au profit des Gabonaises et des Gabonais.

- Autorité Administrative de la Zone Économique Spéciale de Nkok

La ZES de Nkok a été créée en 2010 d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'État et le partenaire GSEZ. Dans sa gestion quotidienne, la ZES de Nkok est administrée par une Autorité Administrative, mise en place depuis 2012, qui contribue sans arrêt à faire de ce parc industriel l'endroit le plus attractif à l'investissement en Afrique.

- Caisse des dépôts et des Consignations (CDC)

Devenir l'investisseur et le prêteur de référence dans le secteur financier public, tel est le maitre-mot de la stratégie de la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon depuis sa création en 2010.

L'atteinte d'un tel objectif requiert le développement d'outils, de méthodes et d'instruments garantissant l'innovation, la qualité et la disponibilité du service ainsi que la rentabilité des activités et des investissements.

4 OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

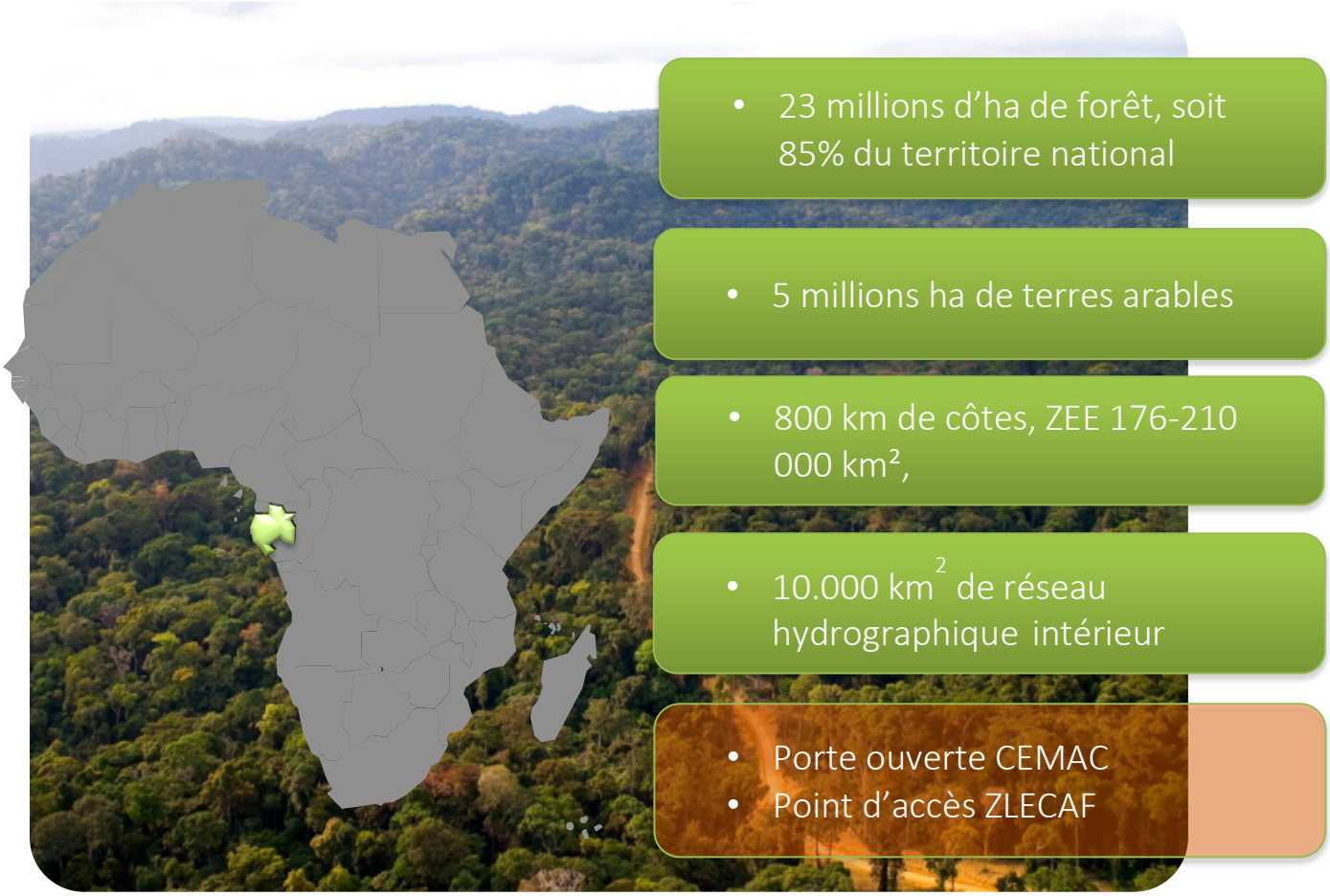

Le Gabon dispose d'un important potentiel pour le développement d'une agriculture moderne et compétitive : des ressources foncières importantes, une main d'œuvre immigrée abondante et compétente, des conditions climatiques et agro écologiques favorables (fertilité des sols, abondance des pluies, densité du réseau hydraulique). Enfin le Gabon dispose d'un marché intérieur, certes restreint, mais porteur, solvable et soutenu par des consommateurs à fort pouvoir d'achat.

Mieux exploité, le secteur agricole pourrait à terme permettre de réduire les importations alimentaires voire d'établir une autosuffisance en produits vivriers et d'élevage et devenir exportateur net de produits agroindustriels.

L'analyse de la balance commerciale des importations du Gabon de 2017 à 2019 a permis de révéler dans un premier temps la forte dépendance aux produits alimentaires étrangers entrainant un déficit commercial agricole de 485 millions USD en 2019 (Trademap, FAO).

Elle a également conduit à l'identification des filières dont le niveau d'importation est important et qui renferment un potentiel élevé de substitution.

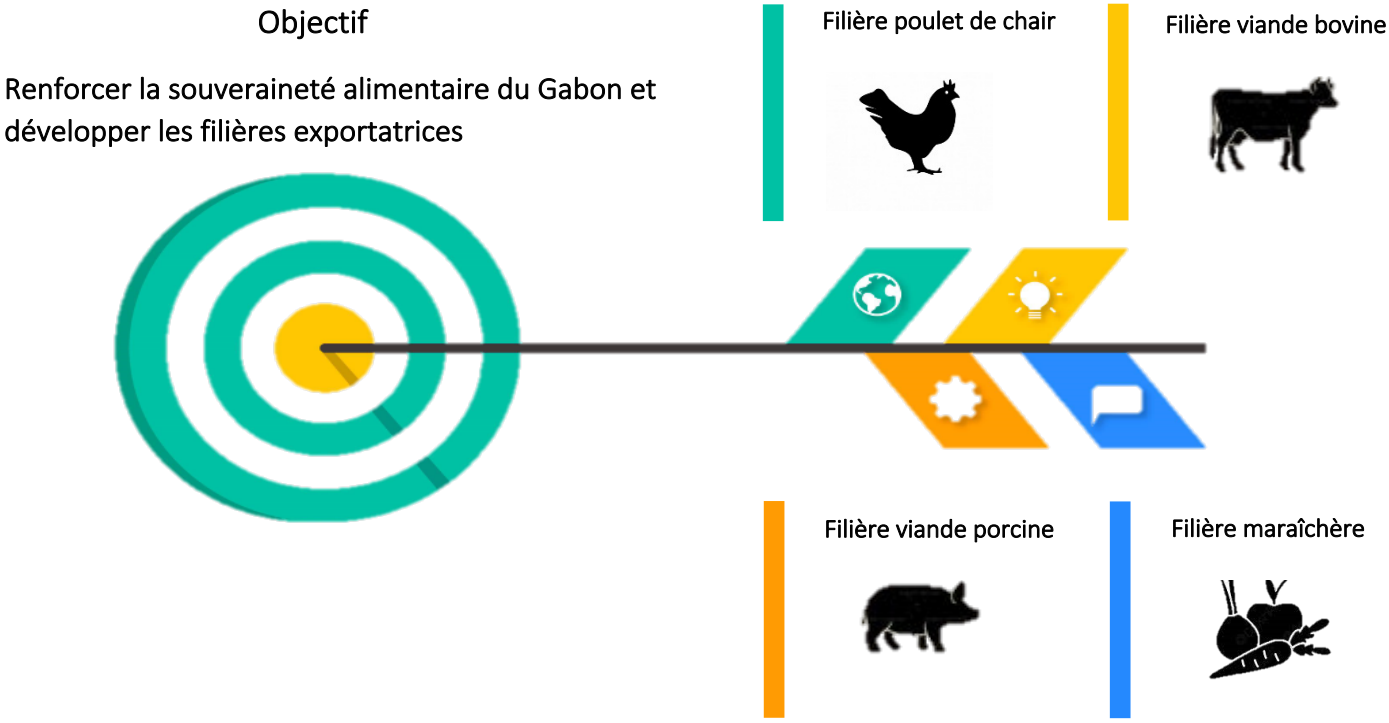

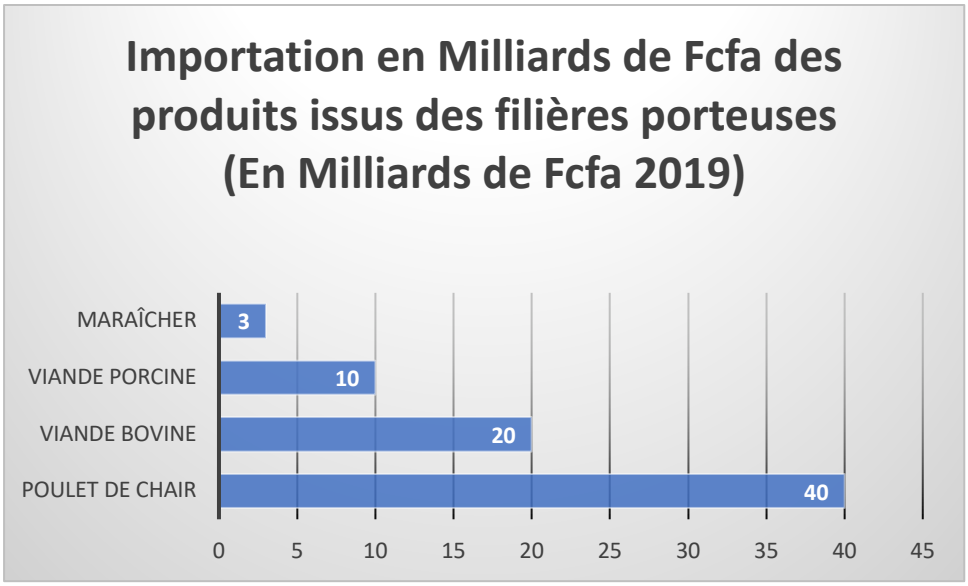

Source : Douanes Gabonaise, Tableau statistique 2019

4.1 Marché potentiel

L'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle reste accessible aussi bien pour combler les besoins du marché national que pour l'exportation vers les marchés régionaux

Terres arables/habitant, hectare/habitant, 2018

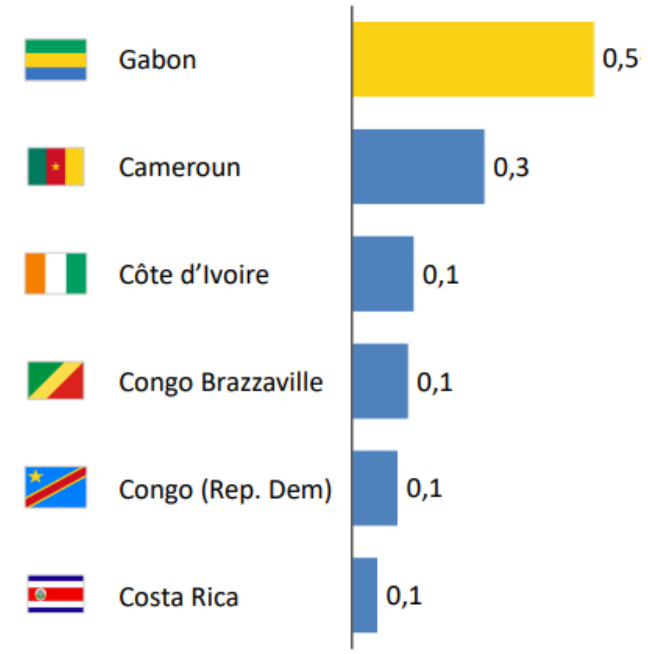

Source : PAT, slide 113

Chiffres clés

- Pays disposant d'une quantité de terres arables par habitant supérieure au pays comparables
- Potentiel sous exploité avec seulement 8% des terres arables cultivées en 2016
- Conditions climatiques favorables avec une pluviométrie de ~2 500mn/an supérieure à des pays voisins comme le Cameroun (~2200mm/an) ou à un pays d'aspiration comme le Costa Rica (~1900 mm/a,)

Production agricole par habitant, kg/habitant, 2018 ou 2019

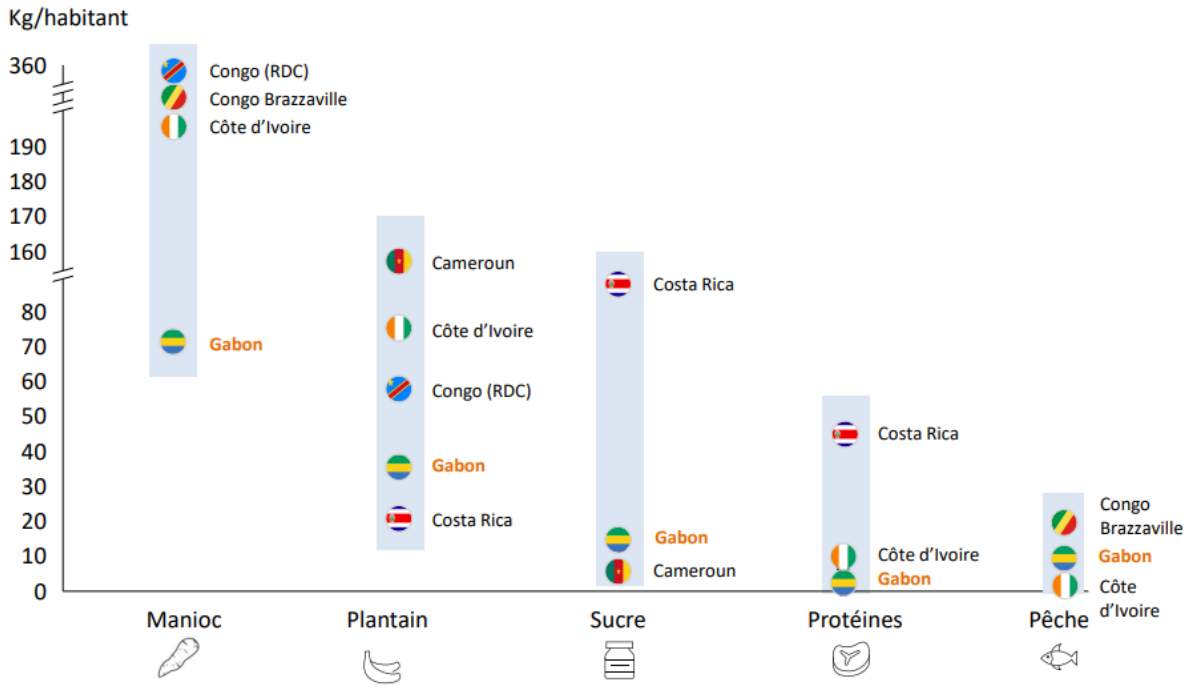

Source : PAT, slide 118

La consommation de produits agricoles en Afrique centrale est amenée à fortement évoluer, en même temps que la hausse de la démographie dans la région.

En effet, ces marchés représentent des opportunités importantes de renforcer la faible intensité des échanges commerciaux notamment dans le secteur agricole et agroalimentaire afin de revaloriser ces espaces économiques au fort potentiel sous-exploité.

Cette intégration économique visera l'augmentation et la modification des flux d'échanges internationaux qui auront pour bénéficiaire les pays consommateurs en termes de développement de leur situation économique, de l'élargissement de leurs marchés ainsi que leur compétitivité.

Cela se traduira par la création d'économie d'échelle (baisse des coûts et des prix), économies de gammes (marché plus vaste et augmentation du nombre de variétés de produits) et l'attraction des Investissements Directs Etrangers du fait de l'élargissement du marché.

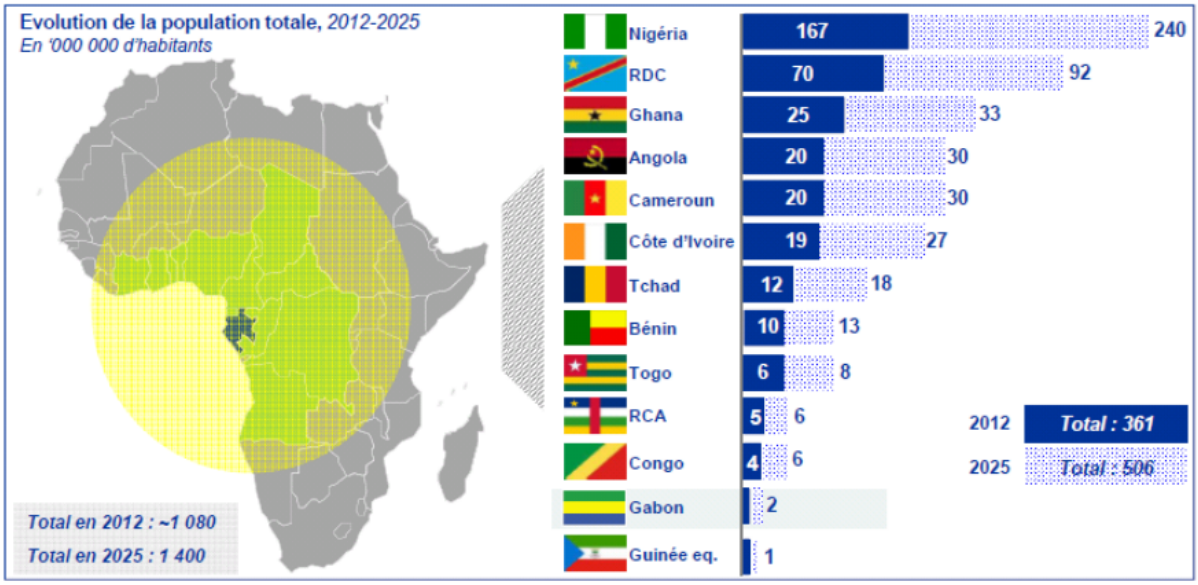

Source : ONU, statistique mondiale

- **CEMAC :** Communauté Economique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (52 millions habitants)
- **CEEAC** : Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (187 millions Habitants)
- **ZLECAF** : Zone de libre-échange Continental d'Afrique (Plus 1, 2 milliards habitants)

4.2 Opportunités d'investissements

Facteurs impactant la faible performance de la filière et représentant des opportunités d'investissement

Opportunités d'investissements

- Manque de structuration et d'intégration de la filière dominée par des petits exploitants notamment dans l'informel (manque de marché de gros)
- Main d'œuvre non adaptée : limitée, coûteuse et manquant de savoir faire
- Appareil productif vieillissant et peu automatisé
- Manque d'infrastructures de transport et de logistique spécifiques au secteur

Malgré l'énorme potentiel du secteur au Gabon, la production agricole ne couvre que faiblement les besoins alimentaires de la population. Ceci implique une forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur pour combler son déficit alimentaire. Le Gabon a donc besoin d'améliorer sa productivité afin d'assurer sa sécurité alimentaire.

Assurer la sécurité alimentaire du Gabon

- Augmenter les surfaces agricoles cultivées
- Améliorer et innover le système de production
- Mettre en place les catalyseurs clés nécessaires au développement du secteur (infrastructures, formation, accès au financement, régulation des importations)

AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS-GABON

INVEST IN GABON

AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

104 Rue Gustave ANGUILE, Serena Mall
BP: 3404 Libreville - Gabon

INFOLINE :
011 76 48 48

WWW.INVESTINGABON.GA

@investingabon